

# **COLUMN : LE PROGRAMME EGOV 3.0 IMPLIQUE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DANS L'ÉCHANGE DES DONNÉES ENTRE LES ENTREPRISES (EMPLOYEURS) ET L'ONSS**

**PAR | KOEN SNYDERS**

| Office National de Sécurité Sociale (ONSS)

---

Depuis 1945, l'ONSS joue un rôle central dans la sécurité sociale de la société belge. Au cours de ce processus, l'ONSS collecte des données sur l'emploi, les salaires et les heures de travail, qui sont partagées par l'intermédiaire de la BCSS avec les institutions de la sécurité sociale, les Communautés et les Régions, et qui servent de base au calcul et à l'octroi de droits sociaux aux travailleurs. Mais ces données sont également une riche source d'informations statistiques sur le marché du travail pour les responsables politiques. Aujourd'hui, l'ONSS a déjà une longue tradition de mise à disposition de ces données à des fins d'appui politique et de recherche scientifique générale.

C'est donc une bonne chose qu'un partenariat entre l'ONSS et HIVA-KU Leuven ait été conclu il y a 13 ans dans le but de comprendre les tendances de la dynamique du marché du travail. En 2015, ce partenariat s'est poursuivi sous le nom de Dynam-Reg, qui, en collaboration avec des partenaires des Régions, cartographie en plus les dynamiques régionales du marché du travail belge.

Le rôle de pionnier joué par les IPSS en matière d'administration électronique au cours des dernières décennies signifie qu'un grand nombre de données SS sont partagées de manière automatique via le réseau SS, de sorte que les citoyens sont assurés de leurs droits, avec un minimum de formalités administratives. De plus en plus de droits sociaux, primes et prestations sont accordés automatiquement. Des quantités énormes de données dont nous disposons au sein de la sécurité sociale sont aussi partagées et rendues accessibles à d'autres utilisateurs (citoyens, entreprises, autres instances publiques). La mise à disposition de nos données dans le respect de la vie privée permet une plus grande transparence sur le fonctionnement de la sécurité sociale.

Les récents chocs sociaux, la période du COVID-19, la crise de l'Ukraine et la crise énergétique qui s'en est suivie, ont mis en évidence l'importance de la numérisation en profondeur de la sécurité sociale, qui pouvait garantir la mise en œuvre rapide et correcte de nombreuses mesures de soutien pour maintenir les entreprises à flot et notre marché du travail dynamique à flot.

En croisant les données de vaccination et d'infection avec les données de l'ONSS, les biostatisticiens ont pu cartographier l'évolution de la pandémie dans les entreprises et les secteurs, et nous avons également pu nous faire une idée de la couverture vaccinale

sur le lieu de travail. Ces crises ont toutefois également montré que la société attend des données encore plus détaillées et plus rapidement disponibles. De plus, les concepts traditionnellement utilisés au sein de la sécurité sociale sont en constante évolution : statut, temps de travail, formes de travail, famille, cohabitation, ménage, personnes à charge, etc. La sécurité sociale doit à s'adapter à cette nouvelle réalité.

Fin 2020, les institutions de sécurité sociale ont eu la possibilité de proposer des projets dans le cadre du volet belge du plan de relance européen. Dans ce contexte, la proposition de l'ONSS de réinvestir dans une « sécurité sociale numérique durable et tournée vers l'avenir » a été approuvée.

Une évaluation de l'échange et du traitement des données mis en place au cours des 30 dernières années a permis de définir les lignes d'action suivantes pour les prochaines années :

- L'utilisateur doit être placé au centre. Nos services ne doivent donc pas partir d'une logique institutionnelle, mais plutôt des besoins et des attentes des utilisateurs, des travailleurs et des employeurs.
- Le citoyen doit avoir un aperçu permanent des données détenues à son sujet par l'autorité et, en plus des obligations légales, il doit pouvoir décider lui-même avec qui il partage ses données.
- Simplification de la réglementation et des processus. À l'avenir, la sécurité sociale opérera pour une application radicale de ce principe de collecte unique de données factuelles.
- Dans notre État fédéral, les informations doivent circuler indépendamment des niveaux de pouvoir et des compétences.
- Les informations doivent, de préférence, être disponibles « en temps quasi-réel » afin de permettre la prise de « bonnes décisions dès la première fois » sur la base de données actualisées.
- L'octroi des droits sociaux devrait, dans la mesure du possible, s'appuyer sur des systèmes d'octroi automatique et il est nécessaire d'accorder une grande attention à l'inclusion numérique.

Dans le programme Egov 3.0, la poursuite de l'évolution de notre modèle de données et l'élaboration d'une nouvelle couche de données occupent une place centrale. Les entreprises (les employeurs et leurs prestataires de services) alimenteront cette couche de données en transmettant les données directement à partir du calcul des salaires, ce qui les rendra disponibles en temps quasi-réel et permettra d'abandonner la périodicité du trimestre de l'ONSS.

À l'avenir, le concept de « déclaration » est appelé à évoluer. Il est déjà prévu que d'ici 2027, l'ONSS calculera les cotisations de sécurité sociale dues sur la base de la nouvelle couche de données, ce qui permettra à la déclaration ONSS traditionnelle de disparaître. Les déclarations des risques sociaux peuvent être remplacées par des déclarations event driven en utilisant des API. Le mode de stockage, la communication au travailleur et la mise à disposition d'une inspection peuvent également être revus et simplifiés. Ainsi, à l'avenir, le compte individuel que les employeurs doivent tenir pour chaque travailleur pourra être extrait de cette couche de données.

Une innovation importante réside également dans le fait que nous ne voulons plus nous limiter aux salaires et aux prestations, mais que nous voulons également faire un pas vers les revenus. Étant donné que les éléments utilisés dans le cadre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques seront désormais immédiatement disponibles, il sera possible d'estimer plus rapidement et plus précisément les revenus des citoyens et des familles sur la base de ces données. Cela suppose que d'autres formes de revenus, notamment les allocations, pourront également être extraites.

Cette couche de données supplémentaire offrira également de nouvelles possibilités de combler des lacunes dans le domaine des données sur le marché du travail. L'étude du marché du travail doit donc relever de nombreux défis pour saisir ces nouvelles opportunités et identifier les dernières tendances du marché du travail. À cet égard, l'ONSS continuera à jouer un rôle actif en coopération avec la communauté des chercheurs et les institutions politiques régionales. Des nouveaux concepts et méthodologies devront être développés.

Koen Snyders est l'administrateur général de l'ONSS.

